

IMMOBILIER EN MONTAGNE

EVA LONGORIA, STAR ENGAGÉE

STATION F  
GREENTECH,  
LE DÉFI DU  
SIÈCLE

ÉLISABETH BORNE, WOMAN POWER

TRANSMISSION DE PATRIMOINE

# Forbes

HIVER 2021

AWARDS  
DU LUXE  
2021

—  
Alain Ducasse,  
un chef dans  
les étoiles

NUMÉRO SPÉCIAL

LUXE,  
PHILANTHROPIE  
& ÉCONOMIE VERTE

Belgique : 9,50 € - Luxembourg : 9,50 € - Suisse : 16,20 CHF

L 14797 - 17 - F: 9,00 € - RD



# LE CRYPTO-ART ARRIVE EN FRANCE... MAIS LENTEMENT

LES NFT DÉFRAIENT LA CHRONIQUE. À LONDRES OU À NEW YORK, LES *NON FUNGIBLE TOKEN* QUI AUTHENTIFIENT SUR LA BLOCKCHAIN LA CRÉATION NUMÉRIQUE BATTENT DES RECORDS LORS DES VENTES AUX ENCHÈRES. MAIS QU'EN EST-IL EN FRANCE ? NOTRE MARCHÉ DE L'ART VA-T-IL PARTICIPER À LA RÉVOLUTION DU CRYPTO-ART ? RENCONTRE AVEC LUCIE-ÉLÉONORE RIVERON, COFONDATRICE DE LA MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES FAUVE PARIS.

PAR DÉSORÉE DE LAMARZELLE



## Quelle est votre définition d'un NFT ?

**LUCIE-ÉLÉONORE RIVERON** : NFT est le sigle de non fungible token, c'est-à-dire un jeton non fungible inséré sur la blockchain. Il faut se représenter la blockchain comme un grand cahier sur lequel on écrit les choses et où on ne peut pas revenir en arrière : tout ce qui est inscrit est définitif. Là-dessus un jeton non fungible est un actif qui ne peut pas s'échanger contre quelque chose d'équivalent, c'est ce qui en fait sa valeur unique et, par conséquent, un élément très intéressant pour la création. Cela fait de nombreuses années que des artistes créent de manière numérique (images en 3D, vidéos...) mais, dans la mesure où cela est reproductible à l'infini, c'était difficile à monétiser. Prenez Beeple, un artiste américain qui publie chaque année depuis treize ans une image 3D sur Instagram, souvent en rapport avec l'actualité...

La technologie du NFT donne de l'unicité au fichier numérique qui va rendre le jpeg de Beeple unique, et lui donner une valeur. En fait, le NFT est le « pass monétaire » de la création numérique.

## Une manne financière pour les artistes numériques ?

**L.É.R.** : La monétisation permet aux artistes de vendre leurs œuvres numériques, mais il y a un second point très intéressant lié au NFT qui est la possibilité d'une forme de droit d'auteur avec le smart contract : le contrat qui s'appuie sur la technologie blockchain pour rendre infalsifiables leurs termes et les conditions de leur exécution. Là où l'ADAGP (société française d'auteurs des arts visuels) doit collecter chaque vente pour reverser les droits d'auteur aux artistes, c'est automatique avec le NFT car tout est transparent sur la blockchain. C'est une vraie révolution qui permet aux artistes de gagner leur vie avec leurs créations numériques. Beeple a réalisé une vente record de 69 millions de dollars chez Christie's en mars dernier avec un NFT qui rassemblait ses 5000 premières images publiées. Tout cela n'empêche pas la reproductibilité car le « jpeg » reste un fichier qui, par exemple, peut s'envoyer. Mais le NFT devient l'acte de propriété. La blockchain remplace le notaire en quelque sorte.

## La propriété d'un produit virtuel, n'est-ce pas un peu compliqué sur un plan juridique ?

**L.É.R.** : Cela va forcément ouvrir la voie à de nouvelles juridictions, mais on fait bien la différence entre avoir un fichier jpeg et en détenir sa propriété. C'est la même différence par exemple



entre une photo originale numérotée de Nan Goldin et son poster... D'ailleurs, quand vous achetez un NFT, vous faites l'acquisition de son certificat d'authenticité sur la blockchain, mais vous n'êtes pas forcément sûr de la validité du serveur. Il y a des projets en cours de NFT qui s'appuient sur de l'intelligence artificielle pour inclure dans la blockchain l'algorithme qui génère le fichier. On assiste à un pan tout à fait passionnant de la création : on arrive à programmer quelque part l'œuvre d'art pour que tout soit inclus dans le contrat !

### Il y a une forme d'euphorie autour des NFT, mais qu'en est-il vraiment du marché ?

**L.É.R.** : Nous sommes aux balbutiements du crypto-art. Il y a aujourd'hui peu de ventes aux enchères de NFT, notamment pour des raisons juridiques. En revanche, les NFT se vendent sur des plateformes en ligne comme OpenSea, plutôt généraliste, ou d'autres plus « curatées » comme SuperRare ou Foundation où il y a un commissariat artistique. Quelques chiffres peuvent vous donner une idée du potentiel des NFT : au premier semestre 2020, les ventes atteignaient 13,7 millions de dollars, et 2,5 milliards en 2021 ! On dénombre sur la plateforme OpenSea plus de 1 milliard de dollars de transactions pour le mois d'août dernier. Petit aparté sur la définition des NFT, plein d'autres choses peuvent être « tokenisées » en dehors du domaine de l'art, comme des tokens de tweets, de cartes Sorare (jeu de fantasy football) et plein d'autres choses qui se vendent et s'échangent. Mais c'est forcément virtuel.

### Et le marché français, où se situe-t-il ?

**L.É.R.** : Il y a d'un côté les artistes, et de l'autre le marché français de l'art. La scène française en

“

## ON FAIT BIEN LA DIFFÉRENCE ENTRE AVOIR UN FICHER JPEG ET EN DÉTENIR SA PROPRIÉTÉ.

création numérique virtuelle est de grande qualité mais ce n'est pas encore le raz-de-marée. Les crypto-artistes sont majoritairement issus d'Asie et des États-Unis. En ce qui concerne le marché français, c'est pour l'instant un échec avec seulement une dizaine de galeries sérieusement dédiées aux NFT.

### Comment expliquez-vous ce retard ?

**L.É.R.** : Parce que personne ne comprend rien, voire, se méfie d'une technologie presque sulfureuse dans l'inconscient collectif : la virtualité, la bulle spéculative qui va retomber, tout cela fait peur. Pour ma part, je suis convaincue que c'est un nouveau chapitre de l'histoire de l'art qui est en train de s'ouvrir devant nous. C'est comme si, lorsqu'on a découvert la photographie, nous avions décrété que cela allait passer de mode et qu'il fallait se cantonner à la peinture.

### Sotheby's a annoncé la création d'un espace digital réservé aux NFT. Votre maison de vente également ?

**L.É.R.** : En France, les ventes aux enchères sont une profession restée sous la tutelle du conseil des ventes volontaires qui donne son interprétation du code de Commerce. Aujourd'hui, comme le code de Commerce par défaut ne régleme pas les ventes de biens incorporels, cela nous est interdit. Nous sommes les seuls au monde à faire face à cela, alors qu'on assiste chez Christie's ou Sotheby's à des ventes qui atteignent des millions. Je suis allée avec une avocate spécialisée dans





le droit immatériel à la rencontre du responsable d'un rapport sur le sujet, sans résultat. C'est pour cela que je tente de mobiliser l'attention sur ce qui se passe en France, pourtant considérée comme une start-up nation : le monde entier s'empare des NFT et nous, on étudie des rapports...

#### Cela peut donc prendre du temps avant que cela soit possible en France...

**L.É.R.** : Je n'ai pas le droit aujourd'hui de procéder à une vente aux enchères publique, en revanche, rien ne m'interdit d'en organiser de manière privée, c'est-à-dire sur invitation par e-mail... ce qui est un petit subterfuge. Je compte donc en organiser dès le premier trimestre 2022 et, par la même occasion, la maison Fauve acceptera les paiements en cryptomonnaie, y compris pour les œuvres physiques, car il faut désacraliser aussi cette cryptomonnaie. J'ai vraiment envie de vendre du NFT au milieu de tableaux d'artistes majeurs ou de mobilier de Charlotte Perriand et ce, pourquoi pas, dans la même vente. Il faut vraiment accompagner les transformations en cours.

#### En quoi consiste le rôle des ventes aux enchères dans le crypto-art ?

**L.É.R.** : Les ventes aux enchères ont un vrai rôle à jouer dans l'institutionnalisation du NFT. Je ne suis pas galeriste donc mon objectif n'est pas forcément de voir des œuvres d'artistes de premier marché mais plutôt de vendre des œuvres qui ont déjà été commissionnées, c'est-à-dire de valider le choix des cryptocollecteurs, d'inscrire le crypto-art dans la durée : une vente publique crée une cote et donc intègre les artistes de crypto-art dans l'histoire de l'art en général. Ce n'est plus un mouvement parallèle spéculatif.

#### Même numérique, on reproche à cette technologie d'être peu écologique...

**L.É.R.** : Oui, sur les plateformes historiques c'est la technologie « proof of work », très énergivore, qui

“

## LES CRYPTO-ARTISTES SONT MAJORITAIREMENT ISSUS D'ASIE ET DES ÉTATS-UNIS.

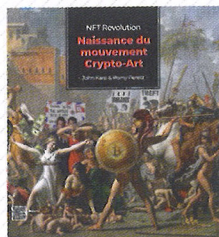
est utilisée mais aujourd'hui, des layers (couches supplémentaires construites et apposées au-dessus de la blockchain) travaillent sur cette problématique NFT plus « green ». La marketplace de Tezos est à ce titre très écologique.

#### Votre maison de vente aux enchères Fauve semble à votre image : elle casse les codes de la vente aux enchères.

**L.É.R.** : Nous l'avons créée en 2014 avec mon associé, le commissaire-priseur Cédric Melado, dans cette idée de désacraliser ce monde très codifié. Nous avons notre propre lieu de vente, conçu comme un lieu de vie (750 mètres carrés) avec une grande salle d'exposition, un studio photo et un coffee shop pour prendre un brunch, par exemple, avant la vente du samedi. La maison ne s'appelle pas Riveron et Melado comme celles de nos confrères, mais Fauve, avec l'envie d'une communication plus moderne, presque décalée. Enfin nous avons pour objectif de rentrer dans le top 20 des maisons de vente aux enchères en France avec une sélection haut de gamme de nos produits en vente. Je ne sais pas si je casse les codes mais cela fait quelques mois que je m'implique avec passion dans la scène crypto parisienne, et c'est toujours l'occasion de rencontrer des gens passionnants. C'est mon devoir de prendre part à la révolution dans le marché de l'art. ●



## Chronique d'une révolution en marche



**Il y a quelque chose de vertigineux dans les progrès scientifiques et technologiques réalisés ces cinquante dernières années. Quel est le nouveau phénomène qui fait fureur ? Que signifie-t-il ? En quoi cela vous concerne-t-il ? Dans l'ouvrage NFT Revolution, John Karp et Rémy Peretz, tous deux passionnés d'art numérique et auteurs d'un podcast journalier NFT Morning, décryptent le crypto-art, les NFT et la blockchain qu'ils présentent comme le système notarial pour les objets numériques. Une**

mine d'informations pour arrêter de dire que l'on n'y comprend rien dans un marché en pleine expansion, qui atteint 6,5 milliards d'euros.

*NFT Revolution. Naissance du mouvement crypto-art, par John Karp et Rémy Peretz (ouvrage disponible sur : [www.nftrevolution.xyz](http://www.nftrevolution.xyz))*